**Quand votre ancien compteur est hors service et qu’ENEDIS veut poser un LINKY en remplacement.**

1. S’assurer que le compteur est bien en panne. Les compteurs électroniques blancs n’affichent pas en permanence. Il faut appuyer sur les deux boutons bleus pour les « réveiller ». Si ça ne s’affiche toujours pas, couper le disjoncteur et le rallumer. Mettre alternativement le bouton 0/I une fois sur O et de retour sur I. Puis appuyer de nouveau sur les deux boutons bleus. S’il ne se passe rien, le compteur est probablement en panne… il faut donc écrire à ENEDIS.
2. Faire une lettre de mise en demeure pour refuser le remplacement de votre compteur par un compteur LINKY (si vous n’avez pas encore envoyé de courrier de refus - modèle tout en bas du document). Courrier à envoyer à enedis régional.
3. S’ils viennent chez vous remplacer le compteur, bien s’assurer que ce n’est pas un LINKY. Attention, des LINKY sans la coque verte peuvent ressembler légèrement à un compteur blanc électronique.
4. Si ENEDIS ne répond pas ou refuse de poser un ancien compteur, vous pouvez vous contenter des estimations de consommation.
5. Nous vous conseillons d’ouvrir un compte séquestre\* et y verser les règlements jusqu'à ce qu’ENEDIS vous installe un compteur ancien puisqu'ils sont alors dans le cas d’une vente forcée. C'est tout à fait légal et prévu dans le code de l'énergie qui régit entre autre votre abonnement. ENEDIS ne pourra pas couper le courant car ils ont une obligation de service si on paye régulièrement les factures. Sauf que l'argent est bloqué tant que le litige n'est pas été réglé entre eux et nous. Si votre contrat est antérieur à février 2014 vous êtes protégés par pas moins d'une dizaine d'articles de loi et votre contrat fait LOI.
6. Vous pouvez aussi porter plainte pour vente forcée. Vous ouvrez le compte séquestre immédiatement et portez plainte auprès du procureur de la République pour escroquerie et vente forcée. Voir aussi la fiche sur les ventes forcées (quand le compteur est déjà posé)
7. Rappel : votre refus est légal !

 Pose forcée = Infraction passible de poursuites civiles et pénales (Art 226-4, 432-8 du Code pénal ; 544 du Code Civil).

\* compte séquestre : séquestrer une somme d’argent se définit comme le fait de remettre des fonds entre les mains d’un tiers de confiance, offrant toute la sécurité nécessaire, dans l’attente d’une solution. Dans le cas présent, il s’agit de protéger une somme d’argent dans l’attente de dénouement du litige avec ENEDIS, afin de démontrer notre bonne foi (éventuellement devant un tribunal).

Nous devons impérativement agir en informant la partie adverse. Soit par voie amiable (mise en demeure), soit par voie judiciaire (ex : assigner devant le tribunal)

Cette somme peut être mise sous séquestre chez un Huissier de Justice qui la conservera jusqu’à la décision d’un juge. La Caisse des dépôts et consignations (Caisse des Dépôts), est un établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 et codifié aux articles L518-2 et suivants du Code Monétaire et Financier, qui assure le séquestre de fonds.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/conditions-realisation-sequestre-depot-judiciaire-26955.htm?fbclid=IwAR1CYfQkVOXEpQcUHDBw-qOgeXOewFxEdV25S26PA9xL8fRhHnSh3YW4Cvs>

 \* Porter plainte auprès de procureur de la République :

Permet de déposer une plainte directement auprès du procureur de la République. À envoyer au tribunal de votre domicile, du domicile de l'auteur des faits ou du lieu de l'infraction.

 [Nom, Prénom]

 [Adresse, numéro de téléphone]

 à [Lieu] , le [Date]

 Madame/Monsieur le Procureur de la République

J'ai l'honneur de vous informer des faits suivants : [décrire les faits avec les plus de détails : circonstances, dommages causés, date et lieu] .

En conséquence, je porte plainte contre [nom de la personne/de l'entreprise et adresse ou contre X si l'auteur est inconnu, indiquez également les complices] pour [infraction(s) concernées : vol, violences...].

 [Formule de politesse]

 [Signature]

Modèle de

lettre de mise en demeure

pour refuser le remplacement d’un compteur par un compteur Linky

Par courrier recommandé avec accusé de réception

Enedis

Tour Enedis – 34 place des Corolles

92079 Paris La Défense Cedex

A l’attention de Monsieur le représentant légal,

A……….., le……….

Objet : Mise en demeure – refus du compteur « Linky »

Monsieur le représentant légal,

Je me permets de vous solliciter au sujet de votre projet de remplacement du compteur électrique auquel mon installation électrique est raccordée (PDL n°……………………, tel que figurant sur ma facture) par un compteur communicant de type « Linky ».

Comme vous le savez, ce compteur communicant a vocation à enregistrer et traiter des données dont j’ai la libre disposition, en vertu de l’article R. 341-5 du code de l’énergie.

L’exercice de ce droit suppose que je puisse disposer d’une information exhaustive sur les fonctionnalités de ce compteur, les risques qu’il présente en matière d’atteinte à la vie privée et les droits dont je dispose pour les maîtriser, conformément aux recommandations de la commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) formulées en la matière.

Or, l’installation de ce nouveau compteur comme les modalités d’exercice de mes droits n’apparaissent pas prévues par le contrat de distribution d’électricité qui nous lie, lequel doit nécessairement être amendé et approuvé par mes soins, et ce au moins un mois avant l’application des nouvelles conditions contractuelles, c’est-à-dire au moins un mois avant l’installation du nouveau compteur, conformément aux dispositions de l’article L.224-10 du code de la consommation.

Aussi, je vous serais reconnaissant de me communiquer, dans un délai de quinze jours :

* une présentation détaillée des fonctionnalités du compteur Linky ;
* une présentation détaillée des données personnelles susceptibles d’être recueillies par ce compteur ;
* l’étude d’impact sur la vie privée préalable à ce déploiement, telle que prévue par la CNIL et dûment notifiée à celle-ci ;
* un projet d’avenant au contrat de distribution d’électricité prévoyant l’installation d’un nouveau compteur et fixant les modalités me permettant d’autoriser ou de refuser l’enregistrement, la collecte, l’utilisation et/ou la transmission à des tiers de mes données personnelles de consommation telles qu’elles sont relevées par ce compteur, et ce dans les conditions préconisées par la CNIL.

L’implantation de ce compteur ne pouvant intervenir avant la conclusion de cet avenant, je vous remercie de renoncer à l’installation de ce compteur préalablement à la conclusion de cet avenant.

A défaut, je serais contraint d’engager toutes voies de droit propres à la défense de mes intérêts.

Vous devez de ce fait considérer la présente lettre comme valant mise en demeure, avec toutes les conséquences que la loi et les tribunaux accordent à ce type de lettre.

Dans l’attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Monsieur le représentant légal, l’assurance de ma sincère considération.

*Nom, prénom,*

*Signature*